

## Compte-rendu du groupe de travail sur le plan de requalification du 4 octobre 2019

Le groupe de travail était présidé par Monsieur Jean-Pascal FAYOLLE, chef du service des ressources humaines.

**FO Agriculture** était représentée par Maria BOUCIF, Jacqueline FAYOLLE, Valérie SZABO et Gisèle VIMONT.

Après l'annonce du ministre de l'agriculture, lors du CTM de présentation du budget, un groupe de travail a été mis en place pour le plan de requalification de 2019 à 2022.

L'administration a rencontré des difficultés pour obtenir ce plan qui a abouti ce jour après l'arbitrage récent du guichet unique. Ce plan de requalification concerne également les opérateurs (IFCE, ASP, FAM, ...).

Les chiffres annoncés dans la présentation feront l'objet d'une réactualisation chaque année, en fonction de l'évolution des effectifs (cf diaporama ci-joint).

L'administration veut équilibrer le pourcentage entre la liste d'aptitude et l'examen professionnel soit 50/50.

À la suite de cette déclaration, les syndicats ont unanimement apporté leur réserve quant à cette répartition. De ce fait la répartition sera décidée ultérieurement.

Les techniciens, chefs de service des unités départementales de l'office française de biodiversité (regroupant AFB + ONCFS) pourront bénéficier du plan de requalification de B en A et intégreront le ministère de l'agriculture.

Une discussion est en cours avec le ministère de la transition écologique et solidaire (MTES).

**FO** demande un bilan sur le nombre d'agents qui seraient concernés et si le taux de promotion augmentera. Elle s'interroge sur les raisons pour lesquelles ces agents ne bénéficient pas des promotions du MTES. À ce jour rien n'est arrêté et à faire préciser.

Même si l'administration s'engage à être plus transparente, aucune réponse sur ces demandes.

### PRESENTATION DU PLAN DE REQUALIFICATION PAR CORPS

#### FILIERE TECHNIQUE

##### Techniciens supérieurs de C en B

Le calcul retenu pour définir le taux de promotion est 30 % de 5 % de l'effectif du corps d'accueil. Pour 2019, il est prévu 59 promotions sur liste d'aptitude et 25 en examen pro.

Lors de la CAP du 24 septembre, 57 agents ont été promus. Les 2 premiers agents sur liste complémentaire bénéficieront de cette requalification.

L'inscription de l'examen professionnel est ouvert depuis le 2 octobre 2019. Il est basé sur dossier RAEP avec un oral. Le nombre de promotion lors du dernier plan de requalification 2015/2018 était de 83 agents sur 4 ans.

##### Ingénieurs de l'agriculture de l'environnement (IAE) de B en A

Les taux définis de 2019 à 2022 varient en fonction des années. Pour 2019, les 96 postes seront attribués uniquement sur liste d'aptitude.

La répartition pour 2020, 2021 et 2022 sur liste d'aptitude et examen professionnel est à déterminer en tenant compte de la charte de gestion des IAE. Une concertation avec les organisations syndicales, issues du CTM, doit être programmée.

## FILIERE ADMINISTRATIVE

### Secrétaires administratifs (SA) de C en B

Le calcul retenu pour définir le nombre de postes 65 % de 5 % de l'effectif du corps d'accueil. Il a été retenu 114 postes au titre de 2019, 42 agents ont été promus sur la liste d'aptitude lors de la CAP du 26 septembre dernier. Il reste 54 postes à pourvoir.

L'inscription pour l'examen professionnel est ouvert depuis le 4 octobre 2019 pour 18 postes.

Le nombre de poste pourvu lors du plan de requalification de 2015/2018 était de 82 par an sur 4 ans.

**FO** exige de nouveau que les modalités des épreuves soient identiques à celles appliquées pour les techniciens de C en B et demande l'égalité de traitement. **FO** rappelle à l'administration que si elle veut suivre la loi intercorps alors cette demande se trouve justifiée.

L'administration analyse la possibilité de la mise en œuvre d'une sélection sur dossier RAEP.

### Attachés d'administration de B en A

L'administration n'a pas obtenu gain de cause auprès du guichet unique pour le plan de requalification de B en A. Du fait que ce corps est soumis à une gestion interministérielle (CIGEM) il n'a pas été possible d'augmenter la liste d'aptitude.

L'administration a présenté un plan de requalification par voie de concours interne. Ce qui devrait imposer aux lauréats une formation aux IRA.

Le nombre de poste attribué est de seulement 50, répartis sur 2019 et 2020.

Pour **FO** ce plan de requalification pour l'accès aux corps des attachés, tant attendu, n'en est pas un. Ce n'est qu'un leurre.

La seule réponse positive de l'administration est de renforcer l'accompagnement des SA pour préparer les concours afin de leur faciliter l'accès.

En 2021 et 2022 l'administration recrutera essentiellement des agents sortis des IRA, y compris ceux issus du concours externe. Il n'y aura plus d'examen professionnel. Toutefois, l'administration nous indique que les promotions par liste d'aptitude seront maintenues !! Attendons de voir ...

## FILIERE FORMATION-RECHERCHE

### Techniciens de formation et de recherche (TFR)

Pas d'examen professionnel prévu pour 2019, seul 32 postes seront pourvus sur liste aptitude lors de la CAP de novembre 2019. 11 postes seront ouverts par examen

professionnel pour 2020, 2021 et 2022. Il sera basé uniquement sur la présentation d'un RAEP suivi d'un oral.

Le dernier plan de requalification 2015/2018 portait sur un nombre de postes à 22 par an sur 4 ans.

### Assistants ingénieurs (AI)

Le SRH a indiqué que l'administration a défendu ce dossier auprès du guichet unique pour maintenir le plan de requalification dans ce corps pour les 4 prochaines années.

D'un seul poste, ils sont passés à 4. Il est prévu d'attribuer ces postes par liste d'aptitude et ce dès la CAP de novembre 2019.

### Les ingénieurs d'étude (IE) et ingénieur de recherche (IR)

n'ont pas fait l'objet d'une discussion pour ce plan de requalification. Le ministère a préféré favoriser les AI pour conserver ce corps.

En outre, de ces débats, **FO** a souhaité mettre l'accent sur l'absence de publication de grilles d'évaluation pour les épreuves orales. Elle a demandé que ces grilles soient diffusées aux agents. La politique de transparence doit être de rigueur et la publication de ces grilles rend plus objectif la lutte contre la discrimination.

L'administration s'est engagée à y travailler !!

### CONCLUSION **FO** :

Si, pour certain corps, ce plan de requalification apporte un petit espoir, pour autant d'autres sont restés sur le bord de la route. Les grands perdant sont le corps des SA qui vont être contraint à stagner dans leur évolution de carrière et ne pourront pas évoluer dans le corps des attachés.

Encore une fois, le corps des SA est vraiment la variable d'ajustement de ce gouvernement qui n'apporte aucune reconnaissance du travail effectué par les agents.

La frustration touche également le corps des TFR qui n'ont aucune perspective d'évolution de carrière avec 4 postes pour l'accès au corps des AI.

Quel que soit le corps, les promotions par liste d'aptitude ne seront qu'une formalité pour l'administration qui, dès 2020, sera seule décisionnaire des changements de corps avec la suppression des instances paritaires (CAP et CCP).

**FO** a voté contre cette réforme de la fonction publique qui n'a d'autres objectifs que de supprimer les fonctionnaires du monde du travail !!

Les promotions ne seront qu'une monnaie d'échange.

**Vos représentantes FO Agriculture**



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

Groupe de travail  
(format CTM)

# PLAN DE REQUALIFICATION

1<sup>er</sup> octobre 2019

agriculture  
.gouv.fr  
alimentation  
.gouv.fr





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

Arbitrage récent du guichet unique

Les chiffres communiqués seront réactualisés en fonction de l'évolution des effectifs

Le rapport LA/Examen professionnel



## FILIERE TECHNIQUE

### TECHNICIENS SUPERIEURS

Taux obtenu

30 % de 5 % de l'effectif

Année	Nb de promus (prévision oct 2019)	Liste d'aptitude		Examen professionnel	
2019	84	%	59	...%	25
2020	85	70 %	59	30 %	25
2021	87	70 %	61	30 %	26
2022	88	70 %	62	30 %	26





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

## Calendrier / modalités d'inscription sur la LA

Complément dans la liste complémentaire  
établie à la CAP du 24/09

+ 2

## Préparation de l'examen professionnel

Technicien

A distance  
Eduter

2 devoirs + ressources

RAEP  
DRFC

## Modalités d'examen professionnel

Calendrier examen pro : inscriptions à c/ du 02/10/19 – épreuves en  
février et juin 2020

Modalités d'épreuves :

- admissibilité : sélection sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)
- admission : entretien avec le jury





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

## FILIERE TECHNIQUE

### Ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement

Année	Taux obtenu	Nb de promus (prévision oct 2019)	Liste d'aptitude	Examen professionnel
2019	53 % de 5% de l'effectif	96	100% 96	
2020	51 % de 5% de l'effectif	95		à déterminer
2021	50 % de 5% de l'effectif	96		à déterminer
2022	50 % de 5% de l'effectif	98		à déterminer





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

## Calendrier / modalités d'inscription sur la LA

CAP à déterminer

## Préparation

IAE

Présentiel + à  
distance ASD

7 jours +1 devoir

RAEP  
DRFC

## Modalités d'examen professionnel

Calendrier examen pro : inscriptions en cours – épreuves en janvier et mai-juin 2020

Modalités d'épreuves :

- admissibilité : rédaction de note, rapport ou correspondance (domaine)
- admission : entretien avec le jury (RAEP)





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

## FILIERE ADMINISTRATIVE

## SECRETAIRES ADMINISTRATIFS

Taux obtenu

65 % de 5 % de l'effectif

Année	Nb de promus (prévision oct 2019)	Liste d'aptitude (prévision oct 2019)	Examen professionnel (prévision oct 2019)		
2019	114	...%	96	... %	18
2020	118	70%	83	30%	38
2021	122	70%	86	30%	36
2022	124	70%	87	30%	37





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

## Calendrier / modalités d'inscription sur la LA

Complément à la LA établie le 26/09 au cours  
d'une nouvelle CAP en décembre ou janvier

**+ 54**

## Préparation

SA

Présentiel  
DRFC

Prépa écrit + RAEP

## Modalités d'examens professionnels

Calendrier examen pro : inscriptions à c/ du 04/10/19 – épreuves en  
janvier et juin 2020

Modalités d'épreuves :

- admissibilité : réponse à plusieurs questions sur un cas pratique
- admission : entretien avec le jury (RAEP)



## FILIERE ADMINISTRATIVE

## ATTACHES D'ADMINISTRATION

Année	Nb de promus (par concours interne)	Sorties D'IRA supplémentaires
2019	50	Sorties d'IRA
2020		
2021		
2022		





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

## Préparation au concours direct

Attaché

Présentiel  
DRFC

Prépa écrit + RAEP

Calendrier concours 2020 : à définir





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

## FILIERE FORMATION-RECHERCHE

### TECHNICIENS DE FORMATION ET DE RECHERCHE

Taux obtenu

65 % de 5 % de l'effectif

Année	Nb de promus (prévision oct 2019)	Liste d'aptitude	Examen professionnel
2019	32	100%	0
2020	33	70%	11
2021	34	70%	11
2022	35	70%	11





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

## Calendrier / modalités d'inscription sur la LA

Pour 2019 : À la CAP de novembre 2019

## Modalités d'examen professionnel

Calendrier examen pro 2020 : à définir

Modalités d'épreuves :

- épreuve unique d'admission : entretien avec le jury (RAEP)





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

## FILIERE FORMATION-RECHERCHE

### ASSISTANTS INGENIEURS

Taux obtenu

80 % de 5 % de l'effectif

Année	Nb de promus (prévision oct 2019)
2019	4
2020	4
2021	4
2022	4

**100 %  
EN LISTE  
D'APTITUDE**





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

## Calendrier / modalités d'inscription sur la LA

Pour 2019 : LA À la CAP novembre 2019

